

## « Le chemin de la révolte »

Que se passa-t-il à Favars en 1790 ?

*Ce chemin vous conduira à l'église de Favars et son Saint Eutrope, au château de Favars et sa tour, à la chapelle de l'ancien cimetière, à la fontaine miraculeuse et sa légende du XIVème siècle et jusqu'à l'étang de Lachamp...*



### L'étang de Lachamp et le château de Favars

Ces événements eurent lieu **en janvier 1790** où les troupes de paysans, de journaliers, de déserteurs, d'ouvriers ramassés sur les ateliers des grandes routes vinrent éventrer la chaussée de **L'étang de Lachamp** pour y prendre le poisson, mais aussi pour prouver que les seigneurs n'avaient plus le droit d'être les seuls maîtres des étangs.

Toujours est-il que, le 24 janvier, après la destruction de la digue de l'étang de Lachamp, les cavaliers de la maréchaussée emmenèrent à Tulle dix-huit prisonniers.

Le tocsin ayant sonné sur les quatre communes du plateau pendant la nuit, ce sont 800 à 900 hommes qui se présentèrent le 25 janvier **au château de Favars** et forcèrent la baronne de Saint-Hilaire à écrire à la municipalité de Tulle pour obtenir la mise en liberté des 18 mutins pris la veille, menaçant en cas de refus de saccager le

château et d'aller à Tulle délivrer les prisonniers.

A la nouvelle du danger qui menaçait Mme de Saint-Hilaire, on battit la générale à Tulle. La maréchaussée reçut l'ordre de se tenir prête ; en moins d'une heure, la Garde nationale fut sur pied ; les magistrats, les soldats en retraite prirent les armes et s'engagèrent dans les rangs de la milice. On peut dire que la ville tout entière se transporta à Favars.

Des coups de feu furent échangés et deux manifestants seront tués le 24 et quatre le 25. Seize seront arrêtés et comparurent devant le tribunal de Tulle ; deux furent condamnés à mort par pendaison ; deux au carcan, au fouet et à un an de prison ; un cinquième à un an de prison et cinq autres à cinq ans de la même peine.

La guillotine, instrument technologiquement « révolutionnaire » n'est pas encore adoptée, ni généralisée et encore moins... déconcentrée !

L'affaire des étangs fit grand bruit et deux députés extraordinaires furent envoyés à Paris, pour rendre compte de ces faits déplorables à l'Assemblée nationale et obtenir un décret pour en empêcher le retour.